



Conseil économique et social

Distr. générale
17 juin 2015
Français
Original : anglais

Session de 2015

21 juillet 2014-22 juillet 2015

Débat consacré à l'intégration

Compte rendu analytique de la 18^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 31 mars 2015, à 15 heures

Président : M. Drobnjak (Vice-Président) (Croatie)

Sommaire

Parvenir au développement durable par la création d'emplois

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-05208X (F)



Merci de recycler



En l'absence de M. Sajdik (Autriche), M. Drobnjak (Croatie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Parvenir au développement durable par la création d'emplois

Ouverture du débat

1. **Le Président**, à l'ouverture du débat du Conseil économique et social consacré à l'intégration, déclare que, malgré une croissance économique prometteuse, la plupart des pays d'Afrique continuent de se heurter à des défis persistants pour ce qui est du sous-emploi et du chômage, notamment chez les jeunes de plus en plus nombreux. Les économies des pays africains se caractérisent d'autre part par une proportion élevée de structures informelles et par les problèmes que posent l'absence de paix et l'insécurité.

2. *Une table ronde sur le thème « At Work in Africa », animée par M. Ismael Abraão Gaspar Martins (Angola), Coprésident du Groupe d'amis pour le travail décent au service du développement durable, a eu lieu. Sont intervenus M. Ebrahim Patel (Ministre du développement de l'Afrique du Sud), M. Hakim Ben Hammouda (ancien Ministre des finances de la Tunisie et Conseiller spécial du Président, Banque africaine de développement), M. Aeneas Chuma (Sous-Directeur général et Directeur régional pour l'Afrique à l'Organisation internationale du Travail), enfin, M. Alioué Sall (Directeur exécutif de l'Institut des futurs Africains, de l'Afrique du Sud). L'intervenant est M. David Mehdi Hamam (Directeur du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique).*

Débat général

3. **M. Patel** (Afrique du Sud), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et la Chine, dit que, entre 1991 et 2007, le taux de croissance annuel moyen de l'emploi au niveau mondial se situe à 1,7 %. Par suite de la crise économique mondiale, la croissance annuelle s'est ralentie, n'atteignant plus que 1,2 % entre 2007 et 2014. En 2014, on dénombrait environ 201 millions de chômeurs dans le monde entier. Afin de compenser les effets de la crise et en prenant en considération la croissance de la population active, on estime qu'il faudrait créer quelque 277 millions d'emplois au cours des cinq prochaines années. Dans les pays en développement, la part de l'emploi dans le secteur agricole est passée de 53 % en 1991 à 35 % en 2013,

ce qui est préoccupant. Dans les pays les moins avancés, 60 % de la population active occupée travaille toujours dans l'agriculture. Dans les pays à revenu moyen inférieur, ce chiffre atteint 42 %, et dans les pays émergents, il est de 20 %. Le taux de chômage des jeunes a atteint 13 % en 2014, soit un chiffre qui est presque trois fois plus élevé que celui des adultes. Vu qu'ils représentent près d'un quart de la population mondiale, la création d'emplois pour les jeunes est essentielle si l'on veut atteindre les objectifs que constituent la croissance économique et le développement durable. L'Afrique, qui compte plus de 200 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans, enregistre la plus forte concentration de jeunes au monde et, à ce titre, mérite qu'on lui accorde une attention particulière.

4. Près de la moitié de la population active mondiale ayant un emploi souffre encore de conditions de travail précaires, en général en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne. Il s'agit principalement de femmes, qui doivent affronter des obstacles considérables pour avoir accès aux produits de première nécessité et à un travail décent. Alors que la hausse des salaires réels en 2013 atteint 6 % en Asie et près de 6 % en Europe orientale et en Asie centrale, elle atteint moins de 1 % en Amérique latine et aux Caraïbes ainsi que sur le continent africain.

5. Dans la plupart des pays, l'essoufflement de la création d'emplois et la croissance lente des salaires contribuent au déclin à long terme de la chaîne emplois-revenus. Dans les pays en développement, la proportion des classes moyennes dans la population occupée avoisine les 34 %. Dans les économies avancées, les 10 % les plus riches de la population gagnaient près de 25 % du revenu national en 2011. Afin d'assurer un développement équitable et équilibré, il convient de remédier à ces fortes disparités. Des efforts internationaux coordonnés visant à engager une nouvelle réflexion et à élaborer des stratégies appropriées sont indispensables si l'on veut favoriser une croissance économique partagée et la création d'emplois. S'ils disposent d'une plus grande marge de manœuvre, les gouvernements seront en mesure de faire face aux difficultés internes, en s'appuyant sur leur propre réalité. Le développement ne saurait être imposé, mais doit tenir compte des stratégies économiques nationales et des objectifs des États Membres. Les pays développés doivent tenir leurs engagements en matière d'aide publique au

développement (APD) aux pays en développement et doivent permettre un allègement de la dette véritable aux pays les moins avancés.

6. Les objectifs de développement ne sauraient être crédibles si l'on n'admet pas qu'une réforme des structures de gouvernance financières et économiques sur le plan mondial s'impose de manière pressante. Le Groupe des 77 et la Chine réclament ainsi la mise en œuvre de la réforme des quotas et de la gouvernance du Fonds monétaire international (FMI), adoptée en 2010. Le FMI doit être doté de ressources suffisantes qui lui permettront de donner suite aux demandes émanant d'États membres qui sont en butte à des crises financières et économiques. L'incapacité où se trouve le FMI à mettre en œuvre les réformes convenues compromet son aptitude à accéder aux ressources indispensables à l'exécution de cette fonction essentielle qui est la sienne. Le Groupe des 77 et la Chine ont hâte de voir un processus de réforme plus ambitieux s'appliquer aux institutions financières internationales. La création d'un climat propice à un développement plus équitable exige l'abandon d'un modèle fondé sur la rentabilité, la productivité prenant le pas sur les intérêts liés aux activités spéculatives de l'économie de marché.

7. L'ONU est une instance universelle unique en son genre, qui est particulièrement apte à promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation, notamment l'intégration des pays en développement à une économie qui ne cesse de se mondialiser, l'objectif étant de les aider à tirer pleinement parti de leur potentiel en matière de croissance économique et de développement. L'ONU doit donc jouer un rôle fondamental dans la promotion et le renforcement de la coopération et de la cohérence au niveau international ainsi que dans la coordination et la réalisation des objectifs convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) non atteints et le programme de développement pour l'après-2015. Le Groupe estime que l'ONU doit être le fer de lance des efforts internationaux visant à aider les États à réaliser le développement durable par le biais du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous, grâce à ses programmes et à son concept de couverture universelle. Pour ce faire, la coopération Sud-Sud devrait être renforcée, alors même que la coopération Nord-Sud reste le principal moyen d'éliminer les goulots d'étranglement qui freinent le développement. Toutes les parties prenantes sont priées

de travailler ensemble afin de créer des synergies qui permettraient d'offrir un travail décent au bénéfice de la main-d'œuvre disponible, et qui redonneraient espoir aux travailleurs qui ont renoncé à chercher un emploi. Cette stratégie permettrait à des millions de personnes dans le monde entier de sortir de la pauvreté et de s'intégrer à l'économie générale, comparé à une situation qui consiste à rester en marge du développement.

8. **M. Wallin** (Finlande) dit que son pays considère l'Organisation internationale du Travail (OIT) comme l'une des principales organisations internationales de développement et qu'il accorde beaucoup d'importance à l'égalité sur les marchés du travail. La politique d'égalité des sexes sur le marché du travail est séculaire en Finlande, et s'est en fait traduite par un taux d'emploi plus important pour les femmes que pour les hommes. Il est également important d'offrir aux femmes les mêmes possibilités d'éducation et d'apprentissage permanent que les hommes.

9. La politique de l'emploi est axée sur l'emploi des jeunes; après trois mois de chômage, les jeunes et les personnes fraîchement diplômées ayant moins de 29 ans ont un emploi garanti. Cela dit, cette politique a entraîné une hausse du chômage chez les personnes d'âge mûr. Le niveau d'instruction de la population active finlandaise est l'un des plus élevés au monde. Les diplômés d'études secondaires constituent la norme et 40 % de la population active sont titulaires d'un diplôme universitaire. Il n'en reste pas moins qu'étant donné la conjoncture économique mondiale, les entreprises étrangères ne se ruent pas sur le marché finlandais.

10. Il importe de prévenir les violations des droits fondamentaux au travail, en garantissant notamment la liberté d'association et la négociation collective, en maintenant un environnement de travail sûr et en interdisant le travail forcé et le travail des enfants. Sans quoi, il ne saurait y avoir d'économie équilibrée sur le plan mondial.

11. Il est regrettable que la croissance économique en Afrique ne se soit pas traduite par une hausse de l'emploi. L'Afrique a besoin d'un plus grand nombre d'entreprises de taille moyenne. Dans les pays qui connaissent une situation prospère, les grandes, moyennes et petites entreprises sont représentées de manière équilibrée. Les économies les plus prospères sont par ailleurs celles qui ont une forte proportion de

familles à revenu intermédiaire. Ces familles consomment des biens, dépensent de l'argent et dans l'ensemble ont un emploi décent.

12. Pour des raisons liées à la démographie, les deux prochaines décennies seront marquées par des pénuries de main-d'œuvre sur le plan mondial. Un accroissement de la productivité représente la seule solution à ce problème. La numérisation pourrait améliorer la productivité, mais elle pourrait également entraîner la perte d'emplois traditionnels sans pour autant en créer de nouveaux. En témoigne l'économie finlandaise, où le secteur des jeux de hasard a généré des revenus de plusieurs milliards tout en n'employant qu'un très petit nombre de personnes.

13. **M. Bedas** (France) dit que le taux de chômage des jeunes, qui atteint 23,7 % en France, est particulièrement préoccupant, car il est source de pauvreté et de difficultés d'insertion dans la société, représente un risque pour la cohésion sociale, entraîne une faible productivité et un défaut de financement de la protection sociale. Le développement du phénomène des jeunes qui ne sont ni étudiants, ni employés, ni stagiaires est également inquiétant. En France, il y a 900 000 personnes de la tranche d'âge des 15-24 ans qui sont classées dans cette catégorie.

14. La lutte contre le chômage des jeunes constitue une priorité pour le Président de la République. Dans cette optique, le Gouvernement a développé plusieurs types d'actions, dont un programme de création d'emplois d'avenir, l'objectif étant de maintenir ces jeunes en emploi et de leur permettre d'acquérir de bonnes habitudes de travail; 180 000 emplois ont été créés à ce jour et à ce titre. Un fort soutien à l'apprentissage s'est également dégagé tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Une aide publique de 1 000 euros pour le recrutement d'un premier apprenti dans les entreprises de moins de 50 salariés a été élargie aux entreprises comptant jusqu'à 250 salariés. L'objectif est d'atteindre 500 000 apprentis d'ici à 2017. Il est prévu de définir plus précisément les droits des apprentis et de mettre en place un statut de l'apprenti. L'apprentissage constitue clairement un levier d'intégration qui permet un passage du monde de l'enseignement à celui du travail.

15. La Garantie européenne pour la jeunesse, qui vise à proposer aux jeunes hors emploi une formation, un stage ou un emploi, a permis de repenser et de renouveler les mesures en faveur des jeunes les plus

éloignés du marché de l'emploi. La politique menée en faveur des jeunes doit comporter un volet de prévention, par exemple en sensibilisant les enseignants au repérage des jeunes en difficulté, qui risquent de sortir du système scolaire sans diplôme. En France, comme dans bien d'autres pays, le taux d'emploi des jeunes est inversement proportionnel au niveau d'études. Une mission de lutte contre le décrochage scolaire a été mise en place.

16. Au niveau national, 600 fonctionnaires de l'organisme Pôle emploi fournissent une aide personnalisée aux jeunes en situation de risque. Les missions locales implantées au plus près du terrain ont pour mission d'aider les plus démunis, par un soutien personnalisé, à retrouver un stage, une formation, un emploi, ou à défaut pour les plus en difficulté, en les aidant à retrouver des repères sociaux, à recevoir une orientation, éventuellement une aide psychologique.

17. Le Gouvernement français a aussi pris des mesures en faveur de l'égalité de traitement dans l'emploi, entre hommes et femmes. Aux lois qui en fixaient déjà les principes se sont ajoutées des règles apportant un plus grand équilibre en termes de genre au sein des conseils d'administration des grandes entreprises. L'entrepreneuriat féminin doit aussi être encouragé.

18. Lors de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies, en septembre prochain, les États Membres devront adopter le nouvel ordre du jour du développement. L'Agenda du travail décent de l'OIT a un rôle important à jouer dans le développement durable, à l'instar de la protection sociale. Le travail décent constitue un facteur clef de progrès socioéconomique, un facteur de développement à long terme et un moyen de lutte contre la pauvreté.

19. S'il est vrai que le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable a omis de mentionner la promotion du dialogue social, les objectifs qu'il retient vont dans le bon sens en défendant le principe du travail décent au sens large du terme et une protection sociale pour tous. C'est pourquoi la France soutient la liste d'objectifs de développement durable proposée par le Groupe de travail ouvert.

20. **M^{me} Roostiavati** (Observatrice de l'Indonésie) dit que son pays s'emploie à réduire les niveaux d'émissions de dioxyde de carbone de 26 % d'ici à 2020. Le passage de l'économie indonésienne à un

modèle de développement durable peu générateur de carbone entraînera des mutations du marché du travail, créera de nouvelles exigences en matière de formation professionnelle et entraînera l'adoption de mesures visant à faciliter une transition équitable pour les travailleurs, les employeurs et les entreprises. La modification des schémas de production et de consommation et la transition vers une économie n'ayant pas d'incidence sur le climat sous-entend l'intégration des dimensions sociales, de la problématique hommes-femmes et de l'emploi dans la prise de décisions. Les services de l'inspection du travail et les différents partenaires sociaux auront un rôle à jouer dans l'élaboration de politiques climatiques sans exclusive et cohérentes. Un engagement politique au plus haut niveau est indispensable afin de garantir que cette politique de l'environnement tienne compte de la problématique homme-femmes et des dimensions sociales.

21. L'Indonésie participe à l'Initiative pour les emplois verts en Asie, dont l'objectif principal est de faciliter le passage à une économie à faible émission de carbone, soucieuse de l'écologie et respectueuse du climat, assortie d'un regain de l'emploi, de l'atténuation des clivages sociaux et d'un soutien en faveur des objectifs de développement et du travail décent. Par le biais du renforcement des capacités des membres de l'OIT et des partenaires nationaux, le projet contribue directement aux initiatives nationales relatives à l'emploi, aux changements climatiques, à la gestion de l'environnement et des effets des catastrophes ainsi qu'aux efforts de redressement entrepris pour sortir de la crise économique. Il faut espérer que les membres de l'OIT connaissent l'impact sur le marché de l'emploi des politiques climatiques ainsi que les possibilités offertes par les emplois verts qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes.

22. Les membres de l'OIT constituent l'un des principaux groupes cibles qui sont en mesure de créer un renforcement à long terme des capacités et d'instaurer un dialogue social visant à intégrer les emplois verts aux politiques sociales et aux orientations sur l'emploi, de contribuer activement aux politiques climatiques et environnementales au niveau national et de faciliter une transition socialement juste des entreprises et des travailleurs vers une économie peu génératrice de carbone et soucieuse de l'écologie.

23. L'Indonésie organise également des ateliers de formation des formateurs dans les centres de productivité locaux et sous-régionaux afin d'accélérer l'adoption de la productivité verte par les entreprises et les organismes d'État d'un bout à l'autre du pays. Un atelier vert se tiendra en 2015 pour harmoniser les perspectives des différentes composantes, de manière à assurer une plus grande durabilité ainsi que des conditions de production respectueuses de l'environnement.

24. **M. Shearman** (Royaume-Uni) dit que, au cours des 20 dernières années, la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a diminué de moitié, ce qui s'est traduit par de meilleures conditions de vie pour 700 millions de personnes dans le monde entier. Le moteur de cette transformation est la croissance économique; là où le taux de croissance par habitant à long terme est supérieur à 3 %, la pauvreté baisse sensiblement. Un emploi procure de la dignité, entraîne un élargissement de l'assiette de l'impôt, ce qui, en retour, permet aux pouvoirs publics d'assurer des services sociaux. La création d'emplois joue un rôle clef dans l'ambitieux programme de développement pour l'après-2015 et représente ainsi une priorité pour le Royaume-Uni.

25. Dans le monde, 90 % des emplois sont créés par le secteur privé. La transparence, l'imposition et l'aide publique au développement (APD) jouent un rôle de premier plan dans la mobilisation du secteur privé au service du développement durable. Les données sur la propriété de l'entreprise, la propriété foncière et les mouvements de fonds devraient être plus facilement accessibles. Des institutions solides et transparentes, la primauté du droit, une consolidation des droits de propriété et la prévention de la corruption permettraient aux économies ouvertes de prospérer et de promouvoir une croissance sans exclusive.

26. Des efforts conjoints sont nécessaires pour parer à la fraude fiscale et à l'évasion fiscale. Le Royaume-Uni s'est penché sur cette question lors du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, qui a réuni 121 pays. Ce sujet présente un intérêt particulier pour les pays en développement, qui ont besoin de revenus mais dont les capacités de recouvrement des recettes fiscales sont faibles. Le Royaume-Uni a coopéré avec l'administration fiscale éthiopienne afin de renforcer ses capacités de recouvrement en la matière. Au cours de la dernière décennie, le volume d'impôts collectés

en Éthiopie a été multiplié par sept, stimulant la croissance économique et la création d'emplois.

27. L'aide publique au développement doit être utilisée de manière intelligente. Le Royaume-Uni est le seul membre du Groupe des Vingt (G20) à allouer 0,7 % de son revenu à l'aide publique au développement. Il existe cependant des limites à ce que l'APD peut faire. Cette aide devrait être utilisée de manière à améliorer le climat des affaires, à stimuler les investissements et la croissance et à créer des emplois. Le Royaume-Uni coopère avec les pouvoirs publics d'autres pays dans les domaines suivants : renforcement des capacités en matière fiscale, modernisation des infrastructures, réfection des routes, enfin accès aux mécanismes de financement aux moyennes et petites entreprises gérées par des femmes.

28. **M^{me} Fox** (États-Unis d'Amérique) dit que le principal défi auquel tous les pays doivent faire face est celui d'accélérer la croissance économique tout en veillant à ce qu'il y ait un partage des bénéfices équitable. Toutes les catégories sociales ne bénéficient pas automatiquement des fruits de la croissance économique. La promotion d'une croissance économique sans exclusive repose sur l'aptitude d'un modèle économique à créer des emplois assortis de salaires réels à la hausse, à assurer l'accès à un régime de protection sociale et à garantir le respect des droits fondamentaux, ce qui exige une fusion des politiques macroéconomiques et des orientations sur l'emploi en vue d'appuyer l'objectif fondamental, qui consiste à créer des emplois de qualité. Il importe de battre en brèche le cloisonnement qui caractérise le plus souvent les débats consacrés à la croissance économique, à la création d'emplois, aux droits de l'homme, à la sécurité nationale et au développement. Les stratégies relatives à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté, à l'industrialisation, à l'autonomisation économique des femmes, à l'emploi des jeunes, à la promotion du commerce et de l'investissement se recoupent avec la question du travail décent.

29. La réalisation des objectifs de croissance durable et sans exclusive souligne l'importance qu'il convient d'accorder aux volets création d'emplois et travail décent dans les politiques macroéconomiques et les politiques d'emploi. Il s'agit d'investir dans le concept de socle de protection sociale afin de soustraire les travailleurs les plus vulnérables et leur famille aux effets des crises économiques, ainsi que de comprendre la nécessité de synchroniser les politiques menées en

matière d'éducation et de formation avec les besoins du marché du travail. La réalisation d'une croissance durable et sans exclusive exige par ailleurs la promotion et la protection des droits des travailleurs reconnus sur le plan international, qui vont de la mise en place et de l'application effective de normes claires régissant l'hygiène et la sûreté des lieux de travail, à la fixation des salaires et la régulation des horaires, en passant par la reconnaissance du droit des travailleurs à se faire entendre lorsqu'ils défendent leurs intérêts, en garantissant la liberté d'association et la liberté de négociation collective.

30. Des stratégies visant à ralentir, sinon à inverser, l'augmentation des inégalités dans certains pays doivent être élaborées. Il ressort des travaux de recherche entrepris par l'OIT et d'autres institutions que le respect des droits des travailleurs entraîne des résultats économiques positifs à long terme, notamment des investissements étrangers directs (IED) plus élevés. L'intégration de travailleurs au secteur structuré, notamment celle des femmes, a un effet d'entraînement. Les inégalités s'atténuent au fur et à mesure que les perspectives économiques s'accroissent et que la stabilité sociale se renforce. On assiste à une amélioration du recouvrement des impôts, et les gouvernements et collectivités sont plus résilients et plus à même de combler les attentes toujours plus grandes des citoyens.

31. Parmi les initiatives récentes prises par les États-Unis d'Amérique, il convient de citer un projet à l'étude qui se propose de relever le salaire minimum fédéral ainsi que les efforts couronnés de succès de 11 États qui visent à relever le salaire minimum au niveau fédéré; un élargissement proposé du crédit d'impôt au titre des revenus du travail afin d'alléger le fardeau fiscal des travailleurs à faible revenu et des travailleurs à revenu moyen; la prorogation des prestations d'assurance chômage et une réforme fondamentale des systèmes de santé. Par ailleurs, les États-Unis d'Amérique ont participé activement à des débats portant sur la création d'emplois au sein de plusieurs instances internationales.

32. **M^{me} Frankinet** (Observatrice de la Belgique) dit que son pays note avec satisfaction que le débat consacré à l'intégration est axé sur la création d'emplois et le travail décent pour tous. La Belgique soutient depuis longtemps l'intégration transversale de l'objectif du travail décent dans le programme de développement pour l'après-2015 et dans l'objectif 8

du Millénaire pour le développement, aux côtés de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de l'Union européenne (UE), ainsi qu'avec Groupe d'amis pour le travail décent au service du développement durable, dont la Belgique assure la Coprésidence. Le développement économique et social harmonieux, bâti sur la justice sociale, doit être fondé sur le respect des droits sociaux fondamentaux, l'emploi productif et librement choisi, une protection sociale étendue et le dialogue social. La promotion de l'égalité des sexes doit être prise en compte de manière transversale. La réalisation de l'objectif du travail décent exige un contexte macroéconomique qui crée les conditions économiques et financières indispensables à l'investissement et à la création d'emplois productifs. D'autre part, le travail décent contribue à la croissance, à la lutte contre la pauvreté, à la réduction des inégalités, à un développement inclusif et à la sortie progressive de l'économie informelle, en offrant des perspectives professionnelles, des protections et des possibilités de promotion aux travailleurs.

33. Le travail décent est affecté par le changement climatique quand celui-ci a pour effet de détruire les infrastructures, les entreprises et d'infliger des souffrances à des populations qui luttent pour survivre et s'efforcent d'amorcer un redressement économique. Le travail décent doit faire partie intégrante de la prise en compte du changement climatique dans toute sa réalité, et doit s'accompagner, par exemple, de la création d'emplois verts.

34. Le programme de développement pour l'après-2015 doit affirmer que, en ce qui concerne les États, le travail décent est aussi une question de gouvernance. Même s'il n'est pas certain que le travail décent ait été intégré de manière probante au système des Nations Unies, une question qu'il conviendrait d'approfondir, il ne fait aucun doute que ce qui se passe au niveau des États et des chaînes d'approvisionnement pourrait avoir une influence décisive.

35. Les États doivent assurer la coordination des politiques économiques et de l'emploi et promulguer une législation qui permet à tous les acteurs de l'économie, y compris les partenaires sociaux, de participer au dialogue social et à la négociation collective. L'OIT recommande une gouvernance tripartite pour la mise en œuvre du travail décent; celle-ci ferait en sorte que les partenaires sociaux soient consultés lors de l'élaboration et de l'application de la politique économique et sociale.

36. Au niveau des chaînes d'approvisionnement, les États concernés et les partenaires du dialogue social subissent les pressions d'une concurrence effrénée des multinationales. Les catastrophes sociales ne pourront être évitées qu'au prix d'un dialogue entre les États qui accueillent les sites de production et les États où se trouvent les sièges de ces sociétés, d'une concertation entre les entreprises et les organisations syndicales internationales, et enfin par le biais de la responsabilité sociale des entreprises.

37. L'enjeu du financement est capital; c'est pourquoi il convient d'impliquer l'ensemble des organisations internationales, des banques, des fonds et des programmes. Pour bien faire, il faudrait que le débat consacré à l'intégration, qui est en cours, et le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 se traduisent par des engagements de la part des États, prévoient de nouvelles orientations pour les partenaires ainsi que des modalités appropriées.

38. Il va de soi que l'OIT, du fait de sa structure tripartite, demeure l'institution de référence à même d'expliquer et de faire comprendre la contribution essentielle que représente le travail décent au développement équilibré dans tous les pays, en se fondant sur les trois dimensions du développement durable. Le Gouvernement belge a pris des initiatives significatives pour étudier dans les prochaines semaines, avec M. Ryder, Directeur général de l'OIT, comment réussir la promotion du travail décent en tant qu'objectif transversal du programme de développement pour l'après-2015, et pour examiner des critères consensuels d'évaluation de la mise en œuvre de socles de protection sociale au sens de la Recommandation n° 202 de l'OIT.

39. **M. Kydyrov** (Kirghizistan) dit que, en raison des difficultés économiques, de la volatilité des marchés financiers et des effets négatifs du changement climatique, la création d'emplois revêt maintenant une importance particulière. Il ne peut y avoir de croissance économique durable ou de création d'emplois si le droit à un travail décent, qui est fondamental, n'est pas respecté. Les politiques doivent s'appuyer sur les principes d'un dialogue social élargi et d'une participation de toutes les parties prenantes, notamment les pouvoirs publics, les employeurs et les travailleurs.

40. Le Kirghizistan prend toutes les mesures voulues pour promouvoir la bonne gouvernance, les capacités institutionnelles et la législation. Le Gouvernement a mis au point une feuille de route relative à la politique de l'emploi au moyen de l'emploi décent pour la période 2011-2015. Cette dernière inclut des politiques et des mesures qui satisfont aux critères clefs du travail décent pour l'ensemble des catégories d'employés, y compris les personnes handicapées.

41. La stratégie nationale de développement durable pour la période 2013-2017 établit les priorités pour ce qui est du soutien aux secteurs réels de l'économie et à la création d'emplois, notamment la création d'emplois verts, en accordant une attention particulière à l'agriculture et au tourisme, aux projets d'infrastructure et au microfinancement visant les femmes chefs d'entreprise et les jeunes entrepreneurs.

42. La réglementation par l'État du marché du travail et de l'emploi tient compte des principales tendances nationales en matière de développement économique, ce qui a abouti au reclassement du Kirghizistan en tant que pays à revenu moyen inférieur.

43. Un décret présidentiel a proclamé l'année 2015 Année du renforcement de l'économie nationale et a établi des priorités telles que le développement de nouveaux secteurs d'industrie et la création de nouveaux emplois, l'accroissement des salaires, la mise en valeur des ressources énergétiques et l'amélioration du bien-être des individus.

44. Il n'en reste pas moins que le pays se caractérise par un excédent de main-d'œuvre important et que celle-ci n'est pas particulièrement compétitive. Le taux d'emploi ne dépasse guère 58,8 % et le taux de chômage global est de 8,4 %. Près d'un million de ressortissants kirghizes sont des travailleurs migrants vivant à l'étranger. C'est pourquoi le Gouvernement kirghize accorde une très grande priorité à la mise en place d'un système efficace visant à protéger les droits économiques et sociaux des travailleurs migrants.

45. La migration de main-d'œuvre s'amplifie, en particulier celle des pauvres, dont beaucoup pourraient être victimes du travail forcé et de la traite d'êtres humains. D'après les estimations des experts, entre 5 000 et 15 000 ressortissants kirghizes ont fait l'objet d'une traite à l'étranger. C'est pourquoi le Gouvernement kirghize se penche activement sur cette question aux côtés des pays partenaires et des

organisations internationales, notamment l'OIT et l'Organisation internationale pour les migrations.

46. Une coopération accrue aux niveaux régional et sous-régional est indispensable afin de garantir l'égalité de traitement et des conditions de travail équitables, les salaires, la sécurité sociale et l'accès à la justice. L'un des résultats importants de cette coopération régionale est l'accession du Kirghizistan à l'Union économique eurasienne, qui ouvre des perspectives nouvelles à la libre circulation des travailleurs et à un marché du travail équitable, et confère une plus grande protection juridique aux ressortissants des États qui en sont membres, y compris le Kirghizistan.

47. Le Kirghizistan appuie sans réserve l'objectif cité d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde et son inclusion dans le programme de développement pour l'après-2015, qui vise à promouvoir une croissance économique soutenue, durable et sans exclusive, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. L'adoption d'un programme de développement pour l'après-2015 actualisé et d'indicateurs efficaces consolideraient les efforts déployés par l'ensemble des États Membres et la communauté internationale et permettraient d'améliorer réellement le bien-être des peuples dans tous les pays d'ici à 2030, en se basant sur les principes du plein emploi et de la justice sociale.

48. **M. Shava** (Zimbabwe) dit que le Zimbabwe, à l'instar d'autres pays de la sous-région, considère l'emploi comme une priorité essentielle. Son pays s'appuie sur le plan directeur de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dont l'objectif est d'harmoniser les politiques et de mettre en place les meilleures pratiques d'un bout à l'autre de la région. La Communauté dispose d'un bureau de l'emploi et du marché du travail qui est chargé de la surveillance et de la coordination de la mise en œuvre d'un plan de développement stratégique régional. Le plan promeut une croissance économique soutenue, des politiques en matière d'éducation et de formation, un accroissement des capacités d'absorption du marché du travail, des approches dynamiques axées sur la création d'emplois au plan national, l'élaboration de stratégies au niveau de la macroéconomie, des institutions et des entreprises, une amélioration de la productivité et un renforcement de la création de revenus, ainsi que l'élimination des inégalités entre les sexes sur le marché du travail.

49. Depuis son accession à l'indépendance, le Zimbabwe n'a cessé d'attacher une grande importance à la création d'emploi pour les jeunes, ainsi qu'en attestent l'expansion massive des volets de l'éducation et de la formation à tous les niveaux, les investissements dans les principaux secteurs économiques, la volonté d'enrayer les fermetures d'entreprises et l'adoption de mesures destinées à combler le manque de liquidité.

50. Des politiques et des stratégies ont été mises en place afin de remédier à l'inadéquation entre les systèmes éducatifs et les exigences du marché du travail. Les déficits de compétences entre les établissements d'enseignement supérieur et les acteurs de l'activité économique se sont soldés par un afflux de jeunes diplômés qui sont considérés comme « inemployables », y compris dans des domaines tels que l'ingénierie, les technologies de l'information et des communications, la santé et le secteur bancaire. Les établissements d'enseignement supérieur doivent adapter leurs programmes aux exigences de l'économie.

51. Grâce à la réforme agraire, des millions de paysans sans terre disposent maintenant de terres, ce qui a contribué à la création d'emplois et au renforcement des moyens de subsistance en faveur de plus de 1,7 million de personnes, qui se sont lancées, entre autres, dans la culture du tabac, la culture du coton, l'élevage laitier, l'aviculture et l'élevage de porcs, ainsi que dans l'horticulture. La réforme agraire juggle les flux migratoires des zones rurales vers les zones urbaines en offrant des possibilités d'emploi aux gens là où ils vivent. Selon une étude récente, 260 000 emplois permanents ont été créés grâce à la réforme agraire, ainsi que 447 000 emplois saisonniers durant la saison culturale.

52. Le plan de développement économique pour la période 2013-2018 du Gouvernement zimbabwéen a été conçu dans le dessein de réaliser la croissance économique, le développement durable et l'équité sociale, en s'appuyant sur les quatre grands axes que représentent la sécurité alimentaire et la nutrition, les services sociaux et l'élimination de la pauvreté, les infrastructures et les services d'utilité publique, ainsi que la promotion de la valeur ajoutée et de la valorisation. Ces quatre grands axes pourraient contribuer de manière non négligeable à relancer la croissance économique en créant des emplois décents par le biais de la pleine exploitation, de la recherche de

valeur ajoutée ainsi que de la valorisation des ressources naturelles du pays, qui sont abondantes. Ils pourraient également réduire la pauvreté dans le pays, l'éliminant à plus ou moins brève échéance. Une évaluation des programmes de formation professionnelle est actuellement menée par le Gouvernement.

53. Au Zimbabwe, une grande partie de la population vit du produit des secteurs informels de l'économie. Il y a près de 3 millions de petites et moyennes entreprises dans le pays, dont on peut dire qu'elles sont le fer de lance de la croissance économique et de la création d'emplois. En 2012, on a estimé que 2,8 millions de petites et moyennes entreprises avaient créé près de 5,7 millions d'emplois informels. Il n'en reste pas moins que ces entreprises se heurtent à de nombreux défis qui entravent leur croissance et compromettent leur succès, notamment l'inaccessibilité des capitaux des institutions financières, l'absence de technologies appropriées, le manque de compétences en gestion d'entreprise et l'accès limité aux marchés.

54. Le Gouvernement zimbabwéen continue de prendre différentes mesures pour appuyer les petites et moyennes entreprises, notamment en régularisant le secteur informel par le biais de l'inscription au registre du commerce, l'octroi de licences, l'ouverture de comptes bancaires et la comptabilité d'entreprise. Ces mesures permettront au Gouvernement d'accroître les recettes de l'État grâce à l'imposition, aux droits d'importation, aux impôts fonciers et autres impôts.

55. Des efforts visant à appuyer et à promouvoir les petites et moyennes entreprises sont déployés par le Ministère des petites et moyennes entreprises et d'autres institutions créées à cette fin, dont la Small Enterprises Development Corporation, la Venture Capital of Zimbabwe, la Zimbabwe Investment Centre et la Infrastructural Development Bank, entre autres. Des facilités de financement, une gestion sur mesure, une formation technique, l'appui aux infrastructures, l'acquisition de technologies, le contrôle de la qualité ainsi que des services de recherche et de développement sont disponibles. Le Gouvernement zimbabwéen s'efforce également de créer un environnement propice aux affaires.

56. **M. Abdrakhmanov** (Kazakhstan) dit que la réduction de la pauvreté exige des stratégies macroéconomiques aux niveaux national, régional et mondial afin d'améliorer les conditions de vie des

pauvres en leur donnant les moyens de travailler et d'être productifs tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Étant donné que la grande majorité des pauvres dans le monde vivent dans des zones rurales, la garantie des droits de propriété, qui représentent l'actif le plus important dans la plupart des sociétés humaines, est indispensable à la liberté économique. En Asie et en Afrique, les petits exploitants pourraient accroître leurs revenus grâce à la mise en place d'une agriculture diversifiée, à une meilleure gestion des ressources en eau, à l'irrigation et à l'adaptation aux changements climatiques. Les liens économiques devraient s'affranchir des partis pris politiques.

57. Une restructuration ciblée de l'économie qui met l'accent sur le développement régional, sur un meilleur accès à des services éducatifs, sanitaires et sociaux fournis par l'État ainsi que sur la promotion des petites entreprises, des microentreprises et des coopératives, entraînerait une autonomisation économique et sociale, en particulier celle des femmes et des jeunes, parmi lesquels le chômage atteint un taux ahurissant. Une hausse de l'emploi qui ne s'accompagnerait pas d'une augmentation de la productivité ne saurait déboucher sur une diminution du nombre des travailleurs pauvres. Tous les secteurs de la société, notamment l'agriculture, les industries de transformation, le commerce, les échanges et le secteur tertiaire doivent croître ensemble, l'objectif étant d'engendrer une politique macroéconomique nationale et régionale intégrée, y compris en faveur des migrants.

58. Il faudra concevoir des politiques susceptibles de moderniser les industries de transformation et de favoriser le développement d'un secteur tertiaire de qualité, en assurant la formation des travailleurs à de nouveaux emplois ou leur requalification. Le salaire minimum, la négociation collective et d'autres réformes sont tout aussi indispensables, afin de réduire l'inégalité des revenus, promouvoir la croissance sans exclusive et assurer la défense de l'environnement.

59. Au niveau mondial, les pays développés devraient s'abstenir de prendre des mesures qui créent des obstacles pour les pays en développement, tels que des tarifs douaniers ou des sanctions, et ne devraient pas imposer des conditions qui entravent le développement économique ou les possibilités d'emploi. L'aide publique au développement (APD) devrait permettre d'attirer les investissements indispensables à la réalisation des projets

d'infrastructure et de télécommunication. Les engagements pris en matière d'aide publique au développement doivent être respectés. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire revêtent également une grande importance. La responsabilité sociale des entreprises, mobilisée grâce à l'action du Pacte mondial, pourrait contribuer de manière considérable à la promotion de ces principes, en concertation avec les institutions financières internationales et les banques de développement régionales.

60. Le Kazakhstan s'est doté d'une vision à long terme qui lui est propre, connue sous le nom de Kazakhstan 2050. L'objectif poursuivi est d'évoluer vers une économie fondée sur la connaissance et le développement des nouveaux secteurs de haute technologie, grâce aux investissements dans l'éducation, la recherche, les sciences, la médecine, l'innovation et la technologie; de créer des possibilités d'emploi et des emplois décents pour d'importants segments de la population; enfin, de faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

61. On estime que d'ici à 2050, les activités des petites et moyennes entreprises représenteront au moins 50 % du produit intérieur brut (PIB) et que la productivité de la main-d'œuvre sera multipliée par cinq. Si le taux de croissance du PIB par habitant devait atteindre 4,5 %, la classe moyenne serait alors majoritaire, ce qui permettrait au Kazakhstan de dépasser l'objectif I des objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir Éliminer l'extrême pauvreté et la faim, ce qu'il a déjà fait.

62. Une approche parallèle, connue sous le nom de la Voie vers l'avenir, a été lancée afin d'atteindre d'ici à 2050 les objectifs de la Nouvelle politique économique du Kazakhstan. Malgré les difficultés financières, le développement centré sur l'être humain sera poursuivi afin de garantir un niveau élevé de protection sociale aux groupes les plus vulnérables. Des fonds publics d'un montant de 9 milliards de dollars viendront appuyer un programme massif de développement des infrastructures, l'emploi et l'entrepreneuriat à petite, moyenne et grande échelle, notamment les projets relatifs à l'emploi des femmes et aux services à la jeunesse. Des investissements seront également réalisés dans les secteurs des soins de santé, de l'éducation et de la protection sociale.

63. Pour terminer, M. Abdrakhmanov invite les pays africains à participer au huitième Forum économique d'Astana, qui se tiendra en mai, afin de procéder à un échange de vues avec des experts sur le renforcement des capacités africaines.

64. **M. Zehnder** (Suisse) dit que le développement durable doit être une réalité pour tous les citoyens. Les engagements pris dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, du Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu à Copenhague, ainsi que ceux devant être pris au titre du programme de développement pour l'après-2015 doivent tous être respectés. La négociation du programme de développement pour l'après-2015 représente une occasion extraordinaire pour l'économie mondiale d'intégrer les dimensions du développement durable. La communauté internationale doit s'employer à identifier les politiques pertinentes, d'une part, et les éventuels conflits d'intérêts, d'autre part.

65. La croissance économique est une condition nécessaire, mais pas suffisante, pour assurer le développement durable et la création d'emplois. La réalisation du développement durable suppose que le plus grand nombre possible d'individus puissent tirer parti de la croissance. Une croissance qui ne bénéficie qu'à une seule couche de la population engendre des inégalités et des tensions sociales. Au niveau international, l'intégration des pays en développement à l'économie mondiale et la promotion de leur croissance durable est primordiale.

66. Le lien de causalité entre le développement durable et la création d'emplois pour lutter contre la pauvreté est complexe. Le principal défi est de nature qualitative, car il passe par l'amélioration des conditions de travail et de productivité. Mais le défi est aussi d'ordre quantitatif, puisqu'il faut créer suffisamment d'emplois décents et durables. La cohérence entre les politiques est donc un enjeu fondamental.

67. Les conditions-cadres économiques associées à une politique active du marché du travail doivent favoriser la productivité et la recherche de solutions nouvelles orientées vers une économie verte. Il faut donc que l'objectif qui consiste à créer des emplois productifs et un travail décent figure au centre des politiques économiques et s'emploie à améliorer l'accès des pauvres aux ressources productives. C'est pourquoi la Suisse s'engage à mettre en œuvre

l'Agenda du travail décent de l'Organisation internationale du Travail et à renforcer la cohérence des politiques aux plans international et national.

68. La Suisse soutient les efforts de la communauté internationale pour développer un socle minimum de protection sociale et appelle tous les États et les partenaires sociaux à unir leurs efforts pour que la réforme que l'OIT a récemment adoptée soit effectivement mise en œuvre. Au plan national, la Suisse a adopté et mis en œuvre une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, dont le but est d'améliorer la situation des personnes affectées par ce fléau à chaque étape de la vie.

69. Les défis que posent le souci de la cohérence et la quête de la solidarité pour assurer le développement durable sont donc communs à toutes les sociétés, quel que soit leur niveau de développement économique, social ou démographique. La Suisse croit aux bienfaits d'une approche intégrée, fondée sur les trois piliers du suivi du Sommet mondial pour le développement social de 1995. L'intégration sociale de tous les groupes de population, et plus spécialement leur intégration sur le marché du travail, sont des conditions *sine qua non* de l'élimination de la pauvreté. Il faut donc éviter de travailler en vase clos et il est essentiel de s'inspirer de la vaste expérience dont disposent les acteurs de la société civile, y compris celle des partenaires sociaux.

La séance est levée à 18 h 5.